

BULLETIN DE DISCIPLINE

Canadian
Institute of
Actuaries



Institut
canadien
des actuaires

Juin 2013
Document 213044

Volume 19, n° 2

Voici le trente-sixième rapport périodique préparé à l'intention des Fellows, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le répertoire en ligne. Le budget représente l'année financière se terminant le 31 mars 2013, mais les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient suivant la réunion du 4 avril 2013 de la Commission de déontologie (ci-après « la commission »).

RÉUNIONS

Depuis la parution du dernier rapport de discipline, en octobre 2012, la commission a tenu trois réunions, à savoir deux réunions le 19 décembre 2012 (conférence téléphonique) et une réunion le 4 avril 2013 (à Toronto). La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 3 octobre 2013 (à Montréal).

FRAIS DISCIPLINAIRES (000 \$) AU 31 MARS 2013

	AF 12-13		AF 11-12	
	<i>Actuel</i>	<i>Budget</i>	<i>Actuel</i>	<i>Budget</i>
Frais juridiques	187	205	298	-
Autres frais	52	85	79	-
Total des frais	239	290	377	290
	<i>Actuel</i>		<i>Actuel</i>	
Frais recouvrés	0		0	
Nombre de cas examinés	13 (14)		15	

CAUSES

(a) Accusations portées et affaires terminées

Une accusation a été portée contre un Fellow de l'Institut qui a été sanctionné par l'American Academy of Actuaries (AAA) aux États-Unis conformément à l'entente transfrontalière de discipline (*Cross-Border Discipline Agreement*). L'avis de cette accusation et sa transmission à un tribunal disciplinaire a été publié le 3 août 2012 conformément à l'article 20.04(3.1) des Statuts administratifs. Un préavis destiné au public et aux membres concernant les détails de l'audition a été diffusé le 22 novembre 2012. La décision du tribunal disciplinaire concernant la pénalité a été publiée le 17 janvier 2013.

(b) Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Tel que précisé dans les rapports de discipline de novembre 2011, juin 2012 et novembre 2012, une accusation a été portée contre un Fellow de l'Institut en lien avec le travail effectué concernant un régime de retraite. La commission a référé cette accusation à un tribunal disciplinaire, mais l'accusation a été retirée par la suite. Un avis de décision a été diffusé le 12 avril 2013 afin d'informer les membres de l'Institut et le public de l'état de la cause. Cet avis se trouve à la section de discipline du site Web.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(c) Autres plaintes et renseignements

Outre les causes mentionnées en (a) et (b), depuis le rapport de novembre 2012, la commission a examiné neuf plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de neuf Fellows, associés ou affiliés.

Une nouvelle plainte et(ou) renseignement a été porté à l'attention de la commission, mais la commission a décidé de rejeter l'affaire.

Dans une cause antérieure, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

Dans une cause antérieure, une entente a été conclue avec l'intimé, laquelle est décrite dans une note de service du Conseil d'administration et pouvant être consultée à la section de discipline du site Web.

Trois causes qui faisaient l'objet d'un examen ont été référées à deux équipes d'enquête.

La commission avait précédemment confié trois causes à trois équipes d'enquête. Dans l'une de ces causes, après avoir examiné le rapport de l'équipe d'enquête, la commission a décidé de rejeter l'affaire. L'une de ces enquêtes est toujours en cours et l'autre a été retirée suivant l'obtention de plus amples renseignements.

(d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 11 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	4	4 membres
Régimes de retraite	5	5 membres
Assurances IARD	0	0 membres
Indemnisation des accidents du travail	0	0 membres
Expertise devant les tribunaux	1	1 membre
Autre	1	1 membre

(e) Résumé des causes examinées par la Commission de déontologie depuis 1992

En réponse à l'intérêt qui a été exprimé auprès de la commission, le présent rapport de discipline comprend des statistiques additionnelles sur les causes passées examinées par la commission :

- Depuis 1992, la commission a complété 178 causes.
- De ces 178 causes, 102 causes ont été rejetées, trois causes ont entraîné une réprimande privée sans se rendre jusqu'à une équipe d'enquête et 73 causes ont été référées à une équipe d'enquête.
- De ces 73 causes qui ont été référées à une équipe d'enquête, dans 34 de ces causes aucune accusation n'a été portée et dans les 39 autres causes des accusations ont été portées.
- De ces 39 causes dans le cadre desquelles des accusations ont été portées, huit causes ont entraîné une réprimande privée, huit causes ont entraîné un aveu de culpabilité et des sanctions, et 23 causes ont été étudiées par un tribunal disciplinaire.
- De ces 23 auditions devant un tribunal disciplinaire, 21 causes ont entraîné un plaidoyer de culpabilité par l'intimé ou un verdict de culpabilité par le tribunal disciplinaire à l'égard de certaines accusations ou de toutes les accusations. Dans les deux autres causes, les intimés ont été reconnus non coupables par le tribunal disciplinaire.

WAYNE BERNEY
PRÉSIDENT, COMMISSION DE DÉONTOLOGIE